



**NATIONS
UNIES**



A



Conférence internationale sur la question de Palestine

Genève, 29 août - 7 septembre 1983

Distr.
GENERALE

A/CONF.114/1
12 avril 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DE LA REUNION PREPARATOIRE REGIONALE D'AFRIQUE POUR LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA QUESTION DE PALESTINE

Arusha (République-Unie de Tanzanie)
29 mars-1er avril 1983

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA REUNION	3
II. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA REUNION	6
A. Date et lieu de la Réunion	6
B. Participation	6
C. Ouverture de la Réunion et élection du Bureau	7
D. Adoption de l'ordre du jour	8
III. RESUME DE L'EXAMEN DES QUESTIONS DE FOND INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR	9
IV. CLOTURE DE LA REUNION	12

Annexes

I. DISCOURS DU PREMIER MINISTRE, M. NDUGU E. M. SOKOINE, M. P., A LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA REUNION REGIONALE PREPARATOIRE POUR L'AFRIQUE	13
II. DECLARATION DE M. SALIM AHMED SALIM, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	17
III. DECLARATION DE SHAFIQ AL-HOUT, REPRESENTANT DE L'ORGANISATION DE LIBERATION DE LA PALESTINE	20,

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
IV. MESSAGE DE M. TARIQ AZIZ, VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE D'IRAQ	23
V. MESSAGE DE M. ALHAJI YUSUFF MAITAMA-SULE, PRESIDENT DU COMITE SPECIAL CONTRE L' <u>APARTHEID</u>	24
VI. MESSAGE DE M. ADEBAYO ADEDEJI, SECRETAIRE EXECUTIF DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, LU PAR M. MANIRAKIZA, SECRETAIRE EXECUTIF ADJOINT DE LA COMMISSION	25
VII. MESSAGE DE L'ORGANISATION PANAFRICAINNE DES FEMMES	27
VIII. MESSAGE ADRESSE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, AU SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, AU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ET AU SECRETAIRE GENERAL DU COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, AU SUJET DES FAITS RECENTS SURVENUS DANS LES TERRITOIRES OCCUPES	28
IX. MESSAGE ADRESSE AU COMITE SPECIAL CONTRE L' <u>APARTHEID</u> A L'OCCASION DU VINGTIEME ANNIVERSAIRE DE SA CREATION	29
X. MESSAGE ADRESSE A LA SECRETAIRE GENERALE DE LA CONFERENCE SUR LA NAMIBIE	30
XI. MOTION DE REMERCIEMENTS	31
XII. DISCOURS DE CLOTURE DU PRESIDENT, S. EXC. H. E. SALIM A. SALIM, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	32
XIII. LISTE DES PARTICIPANTS	35

I. DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA REUNION

1. La Réunion préparatoire régionale a présenté les observations et recommandations suivantes :

A. Recommandations de la Réunion

Le sort du peuple palestinien éveille chez les peuples indépendants d'Afrique une profonde sympathie. Un vif intérêt et une participation active à la recherche d'une solution juste, globale et durable au problème de la Palestine, par tous les moyens traduisent la réaction naturelle et compréhensible de tous les Africains, qui ont eux-mêmes connu la domination coloniale. Il est donc parfaitement logique que les Etats d'Afrique jugent vitale et opportune la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui doit se tenir au siège de l'Unesco, à Paris, du 16 au 27 août 1983. De plus, il est justifié que les Etats africains appuient sans réserve l'objectif de la Conférence consistant à faire mieux connaître au niveau international les faits relatifs à la question de Palestine, et à assurer ainsi un progrès significatif vers une solution juste, globale et durable du conflit du Moyen-Orient.

La Réunion préparatoire régionale d'Afrique, qui s'est tenue à Arusha (Tanzanie) du 29 mars au 1er avril 1983, consciente des conditions historiques particulières qui ont abouti à l'usurpation de la patrie palestinienne, rappelle la position réaffirmée par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine sur la question de Palestine, et reconnaît :

a) Le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination en Palestine, y compris son droit à un Etat souverain et indépendant, conformément à la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 29 novembre 1947, appuyée plus récemment par la résolution ES-7/2 de l'Assemblée en date du 29 juillet 1980;

b) Le droit inaliénable des Palestiniens à retourner dans leurs foyers en Palestine, d'où ils ont été déplacés et déracinés, et à y retrouver leurs biens, et le droit à une compensation de ceux qui décident de ne pas retourner;

c) L'exercice de ces droits inaliénables comme condition sine qua non d'une solution juste de la question de Palestine et d'une paix durable au Moyen-Orient;

d) Le fait que la question de Palestine est au coeur du problème du Moyen-Orient;

e) L'Organisation de libération de la Palestine comme seul représentant légitime du peuple palestinien;

f) Le droit de l'Organisation de libération de la Palestine de participer sur un pied d'égalité avec les autres parties à toutes les conférences, à tous les travaux d'organes et d'institutions à tous les efforts internationaux des Nations Unies, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies;

- g) L'illégalité de l'occupation par Israël de la rive occidentale et de Gaza;
- h) La nécessité impérieuse du retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem, pour une solution globale et juste du conflit au Moyen-Orient;
- i) La légitimité de la lutte que le peuple palestinien mène sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine contre la domination étrangère et l'asservissement étranger, par tous les moyens, y compris la lutte armée, conformément à la résolution 3070 (XXVIII) de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 30 novembre 1973.

En conséquence, la Réunion préparatoire régionale d'Afrique, rappelant l'expérience des peuples africains dans leur lutte contre le colonialisme et pour l'autodétermination et l'indépendance nationale, recommande que les Etats africains :

- 1) Prennent des initiatives supplémentaires au sein de l'Organisation de l'unité africaine en vue de soutenir la lutte nationale des Palestiniens;
- 2) Etablissent des relations diplomatiques avec l'Organisation de libération de la Palestine et accordent le statut diplomatique intégral à ses représentants;
- 3) Encouragent les organisations africaines de travailleurs à rechercher les moyens de faire cause commune avec les travailleurs palestiniens;
- 4) Encouragent des organisations telles que les organisations de femmes, de jeunes, d'étudiants et d'enseignants à procéder à des échanges et à entreprendre d'autres programmes d'action communs avec leurs homologues palestiniens;
- 5) Demandent instamment aux juristes africains d'engager des consultations et de procéder à des recherches et à des enquêtes avec leurs homologues palestiniens sur les aspects juridiques des problèmes liés aux luttes de l'Afrique australe et de la Palestine, en particulier sur la détention de prisonniers politiques et sur le refus du statut de prisonnier de guerre aux détenus qui sont membres des mouvements de libération nationale d'Afrique australe et de Palestine;
- 6) Encouragent la constitution de comités nationaux de soutien au peuple palestinien;
- 7) Invitent tous les moyens de grande information en Afrique à faire une place spéciale et importante à la question de Palestine;
- 8) Examinent les voies et moyens de faire face à la menace qu'Israël fait peser sur la sécurité en Afrique du fait de sa collaboration étroite avec le régime d'apartheid;

- 9) Participent activement et à un haut niveau à la Conférence internationale sur la question de Palestine pour appuyer la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien.

En ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies, la Réunion préparatoire régionale d'Afrique, après un examen complet et approfondi :

- 1) Considère que les recommandations du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, approuvées par l'Assemblée générale à sa trente et unième session et ultérieurement, constituent un programme qui peut permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables en Palestine, en même temps qu'une base solide pour résoudre de manière juste, globale et durable le conflit du Moyen-Orient;
- 2) Demande au Conseil de sécurité d'approuver et d'appliquer les recommandations susmentionnées de la manière la plus urgente, en rappelant qu'elles n'ont pas encore été approuvées du fait du vote négatif d'un de ses membres permanents;
- 3) Accueille avec satisfaction le Plan de paix arabe adopté au douzième Sommet arabe, tenu à Fez (Maroc) le 9 septembre 1982, en tant que contribution importante à la recherche d'une solution juste, globale et durable au conflit du Moyen-Orient et estime que ce plan est en conformité avec les résolutions des Nations Unies visant à résoudre le problème palestinien;
- 4) Note que le Conseil de l'Europe a affirmé le 22 mars 1983 que le Plan de paix arabe va dans le sens de la paix au Moyen-Orient;
- 5) Prie instamment le Conseil de sécurité d'envisager l'application de sanctions contre Israël pour le contraindre à se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies;
- 6) Demande au Conseil de sécurité d'agir de manière urgente pour mettre fin immédiatement et totalement à la politique israélienne dans les territoires occupés et notamment à l'installation de colonies de peuplement, étant donné que cette politique est un obstacle à la réalisation de la paix dans la région;
- 7) Prie le Conseil de sécurité de reconstituer à titre prioritaire la commission qu'il a créée par sa résolution 446 (1979) du 22 mars 1979, pour examiner la situation concernant les colonies israéliennes dans les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967;
- 8) Considère que la présence persistante d'Israël dans les territoires arabes occupés, y compris les territoires palestiniens de la rive occidentale et de Gaza, aggrave l'instabilité dans la région et menace la paix et la sécurité internationales;

- 9) Prie le Secrétaire général de prendre des mesures efficaces, en consultation avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et en attendant le retrait des forces israéliennes des territoires palestiniens et des autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem, afin de garantir la sécurité et les droits juridiques et fondamentaux des réfugiés palestiniens dans les territoires occupés;
- 10) Prie instamment l'Organisation des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour que le statut de prisonnier de guerre soit reconnu à tous les prisonniers politiques palestiniens et libanais détenus par Israël, conformément aux dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949.

2. La Réunion a aussi élaboré une résolution spéciale sur le Liban :

B. Résolution spéciale sur le Liban

La Réunion préparatoire régionale d'Afrique exprime sa profonde préoccupation devant la situation provoquée au Liban par l'invasion et l'occupation continue du territoire libanais par Israël.

La Réunion considère que ces agissements israéliens au Liban constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales.

La Réunion préparatoire régionale d'Afrique prie donc le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour contraindre Israël à appliquer les résolutions du Conseil de sécurité exigeant le retrait immédiat, total et inconditionnel d'Israël de tout le territoire libanais.

II. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA REUNION

A. Date et lieu de la Réunion

3. Par sa résolution 37/86 C du 10 décembre 1982, l'Assemblée générale a fait siennes les recommandations du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la question de Palestine, telles qu'elles figurent dans son rapport (A/37/49); ces recommandations prévoient notamment l'organisation de cinq réunions régionales préparatoires ayant pour but d'assurer la participation active des gouvernements des Etats Membres des diverses régions pendant la phase préparatoire de la Conférence et durant la Conférence proprement dite.

4. En exécution de cette résolution, la Réunion régionale préparatoire pour l'Afrique s'est tenue au Centre international de conférences d'Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 29 mars au 1er avril 1983.

B. Participation

5. Les Etats ci-après ont participé à la Réunion : Algérie, Angola, Comores, Egypte, Guinée, Kenya, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Togo, Zambie, Zimbabwe et Zaïre.

6. L'Organisation de libération de la Palestine a participé à la Réunion en tant que partie principale à la question de Palestine.

7. Les Etats ci-après ont participé à la Réunion en qualité d'observateurs : Cuba, Iraq et République arabe syrienne.

8. Les organismes ci-après ont assisté à la Réunion en qualité d'observateurs : Commission économique pour l'Afrique, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Comité spécial de la décolonisation, Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

La Ligue des Etats arabes, l'Organisation de l'unité africaine et le Pan Africanist Congress of Azania étaient aussi représentés par des observateurs.

9. Plusieurs organisations non gouvernementales ont également participé à la Réunion.

10. Des messages de vœux pour le succès de la Réunion ont été reçus du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, S. Exc. M. Tariq Aziz, du Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, du Président du Comité spécial contre l'apartheid et de l'Organisation panafricaine des femmes. Ces messages sont reproduits dans les annexes au présent rapport.

C. Ouverture de la Réunion et élection du Bureau

11. La Réunion régionale préparatoire pour l'Afrique a été ouverte le mardi 29 mars 1983 par Mme Lucille Mair, secrétaire générale de la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui a dit combien l'Organisation des Nations Unies appréciait la coopération et l'appui de la République-Unie de Tanzanie. Elle a souligné que la présence de délégations de la région africaine et d'autres participants mettait en évidence la préoccupation que la question de Palestine inspirait au monde. Les Etats africains avaient un rôle fondamental à jouer dans la recherche de la paix et de la sécurité.

12. Le Premier Ministre de la République-Unie de Tanzanie, S. Exc. M. E. M. Sokoine, prenant la parole à la séance d'ouverture, a exprimé l'espoir que la Réunion s'efforcerait de répondre à certaines questions et surtout à la suivante : "Pourquoi les Palestiniens autochtones devraient être déracinés?". A la suite de changements politiques, de nombreux pays africains étaient parvenus à l'indépendance dans les années 60 et les frontières de l'Afrique indépendante s'étaient déplacées plus au sud. Le Premier Ministre a établi des parallèles entre la situation du peuple namibien et celle des Palestiniens et a souligné que l'Afrique du Sud et Israël étaient deux "grands collaborateurs" et "proches compagnons". Le Premier Ministre a déploré l'ambivalence et la duplicité de certaines puissances, qui se disaient d'ardents défenseurs de la démocratie et des droits de l'homme devant leurs propres peuples, mais qui refusaient ces droits aux Palestiniens et aux Namubiens. En conclusion, le Premier Ministre a averti que le temps se faisait court pour résoudre ces problèmes pacifiquement (voir annexe I).

13. Le représentant du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, S. Exc. M. J. M. Braide, du Nigéria, a évoqué les recommandations élaborées par le Comité qui offraient une base pour une solution juste, globale et durable du problème de la Palestine, mais auxquelles il n'avait pas été donné de suite concrète en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil de sécurité. L'intransigeance d'Israël s'était révélée une barrière insurmontable à la réalisation des justes aspirations du peuple palestinien.

14. Le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, M. Shafiq Al Hout, a souligné à quel point une comparaison des nombreuses ressemblances entre les luttes des peuples palestinien et africain, ainsi qu'un examen de leurs différences, étaient utiles. L'Organisation de libération de la Palestine relevait un défi plus grave, puisque le but du colonisateur sioniste était d'éliminer les Palestiniens en tant qu'entité nationale, politique et humaine. M. Shafiq Al Hout a évoqué en particulier les attaques de l'été passé contre des civils palestiniens et libanais et l'empoisonnement d'écoliers signalé récemment sur la rive occidentale. Il a réaffirmé que l'Organisation de libération de la Palestine s'était engagée à établir des relations politiques, économiques, scientifiques et culturelles solides avec les nations africaines (voir annexe III).

15. La Réunion a ensuite élu S. Exc. M. Salim A. Salim, ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie, président de la Réunion régionale préparatoire pour l'Afrique. M. Salim a souligné que depuis longtemps les forces de libération africaines considéraient les Palestiniens comme des frères d'armes et a relevé une différence essentielle entre les deux processus de libération. Les Africains menaient leurs guerres de libération à l'intérieur de leurs propres pays pour recouvrer leurs droits et leurs terres. Les Palestiniens n'avaient pas de patrie, moins encore de base pour leur lutte. L'Afrique saluait donc les combattants palestiniens qui luttait pour reconquérir leur propre patrie (voir annexe II).

16. A la même séance, S. Exc. M. Mohammed-Tahar Bouzarbia (Algérie), S. Exc. M. Emmanuel Ndahimana (Rwanda) et S. Exc. M. M. M. Liswaniso (Zambie) ont été élus vice-présidents, et S. Exc. M. Latyr Kamara (Sénégal) rapporteur.

17. Un groupe de travail composé des membres du Bureau et de représentants du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation de libération de la Palestine a été créé pour faciliter les travaux de la Réunion.

D. Adoption de l'ordre du jour

18. L'ordre du jour suivant a été adopté à la séance d'ouverture :

Aspects politiques et juridiques de la question de Palestine

1. Ouverture de la Réunion
2. Election du Bureau

3. Adoption de l'ordre du jour
4. Organisation des travaux
5. Etude générale de la question de Palestine
 - a) Les Palestiniens
 - b) Le droit à l'autodétermination
 - c) Le rôle de l'Organisation des Nations Unies
6. Les mouvements de libération nationale dans le contexte africain et l'Organisation de libération de la Palestine
7. Application des lois dans la définition des droits et des possibilités des citoyens : analyse comparée des expériences palestinienne et africaine
8. Recommandations concernant les mesures à prendre
9. Adoption du rapport

19. La Réunion était saisie des documents ci-après :

a) "La Palestine dans l'histoire de la décolonisation", qui montre comment les Palestiniens ont été dépossédés de leurs terres et de leurs ressources et privés de leurs droits à la suite d'un processus remontant à la Déclaration Balfour, et qui conclut qu'au moment même où les luttes anticoloniales étaient menées à bien la décolonisation de la Palestine allait en sens inverse.

b) "Les mouvements de libération nationale et les Nations Unies : le FLN en Algérie et le MPLA en Angola", qui définit la libération nationale comme étant la réalisation par les peuples de l'autodétermination nationale et qui éclaire les rôles historiques et les activités des mouvements de libération nationale.

c) "L'Organisation de libération de la Palestine", qui indique comment l'Organisation s'est développée à la suite de l'expérience palestinienne.

d) "Le fondement juridique du droit du peuple palestinien à l'autodétermination", qui montre comment la lutte palestinienne est enracinée dans le droit.

e) "Etude comparée du contrôle exercé sur les terres, la main-d'oeuvre et la citoyenneté en Israël et en Afrique du Sud", qui compare les politiques de la République d'Afrique du Sud et d'Israël.

III. RESUME DE L'EXAMEN DES QUESTIONS DE FOND INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

20. Lors de l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, les opinions exprimées par les représentants ont indiqué un accord général sur un très grand

/...

nombre de points et de principes de base relatifs à la question de Palestine et au rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien, violés par Israël de façon systématique et permanente. La Réunion a souligné qu'il ne saurait y avoir de paix au Moyen-Orient sans la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien. Les événements récents survenus au Moyen-Orient ont été passés en revue, et l'on s'est attaché particulièrement à l'invasion du Liban par Israël et aux massacres de réfugiés palestiniens dans les camps de Sabra et de Chatila.

21. Le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine a donné un compte rendu détaillé des événements survenus à Beyrouth (Liban) durant l'été de 1982, dont les peuples palestinien et libanais avaient été victimes uniquement à cause de la volonté déclarée d'Israël de commettre un génocide. La Réunion a exprimé son admiration devant le courage indomptable du peuple palestinien dans un combat redoutablement inégal. Ce courage était la plus sûre garantie qu'il parviendrait à exercer ses droits en Palestine. Le peuple palestinien était profondément attaché à la paix et à la justice et y atteindrait par des moyens pacifiques si possible mais par la lutte armée si nécessaire.

22. On a évoqué en particulier les derniers événements signalés sur la rive occidentale, où des centaines d'écolières, dans les régions de Jenin et d'Hébron avaient été hospitalisées et soignées pour empoisonnement. Dans un message adressé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Président du Conseil de sécurité, au Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé et au Comité international de la Croix-Rouge, la Réunion a exprimé les graves inquiétudes que lui causaient ces événements et a demandé instamment qu'une enquête immédiate soit menée d'urgence par l'Organisation mondiale de la santé et le Comité international de la Croix-Rouge. La Réunion a souligné en outre qu'elle considérait que ces événements étaient de nature à aggraver les tensions dans la région et à menacer la paix et la sécurité internationales. Le texte de ce message est joint en annexe au présent rapport.

23. La Réunion a été unanime à condamner les politiques et les pratiques d'Israël sur la rive occidentale ainsi que le mépris arrogant dont Israël témoignait à l'égard du droit international, des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'opinion mondiale. La Réunion a condamné la politique des colonies israéliennes qui s'était accompagnée de la confiscation des terres des habitants arabes et avait été clairement dénoncée comme une étape vers l'annexion complète de la rive occidentale et de Gaza.

24. L'attention de la Réunion a été appelée sur le fait qu'Israël s'efforçait constamment de convaincre le monde que les obstacles à la paix venaient des nations arabes, alors que c'était Israël qui avait rejeté toutes les initiatives de paix envisagées, parce qu'il souhaitait poursuivre sa politique expansionniste.

25. La Réunion a fait ressortir les ressemblances entre les politiques de l'Afrique du Sud et d'Israël et la nécessité de comparer ces politiques. Elle a souligné que la libération des peuples de Namibie et d'Afrique australe et la libération du peuple palestinien s'inscrivaient dans le même combat. En outre, la Réunion a exprimé sa solidarité à l'égard de la lutte du peuple palestinien, solidarité particulièrement forte en raison du processus historique de

décolonisation sur le continent africain et du rôle que le mouvement d'indépendance avait joué, et jouait toujours, dans l'autodétermination et l'accession à l'indépendance nationale. Dans cette optique, des observations ont été faites au sujet du document sur les mouvements de libération nationale afin de souligner qu'il pouvait servir de base pour approfondir la compréhension des ressemblances et des différences entre la lutte au Moyen-Orient et la lutte en Afrique. Un message de solidarité a été rédigé en vue d'être adressé à la prochaine Conférence sur la Namibie (voir annexe X).

26. Il a été suggéré que de nouvelles initiatives soient prises dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine pour appuyer le peuple palestinien dans sa lutte, et que les Africains de tous milieux soient encouragés à faire cause commune avec les Palestiniens. Il a été estimé également que, par sa collaboration étroite avec le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud, Israël créait une menace pour la sécurité de l'Afrique.

27. La Réunion, rappelant que le Comité spécial contre l'apartheid célébrait le vingtième anniversaire de sa création, lui a adressé un message de félicitations dont le texte est joint en annexe.

28. La Réunion a exprimé la conviction que les Etats africains devraient participer activement et à un haut niveau à la Conférence internationale sur la question de Palestine pour appuyer la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien.

29. La Réunion a souligné le rôle important que l'Organisation des Nations Unies devait jouer pour résoudre le problème de Palestine, et plusieurs suggestions ont été faites sur les mesures que le Conseil de sécurité devrait prendre d'urgence à cet égard.

30. Il a été souligné que la résolution 181 (II), adoptée par l'Assemblée générale en 1947, demeurait une base solide pour une solution durable du problème. Dans cette résolution, on avait envisagé la création de deux Etats, un Etat arabe et un Etat juif, mais seul le second était venu à l'existence. La communauté internationale avait la responsabilité d'assurer l'application complète de cette résolution.

31. La Réunion a entendu un exposé des travaux du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et noté que les recommandations faites par ce comité et approuvées à plusieurs occasions par l'Assemblée générale des Nations Unies avaient de nombreux points communs avec les propositions du douzième Sommet arabe, tenu à Fez en septembre 1982. On s'est accordé à estimer que ces propositions constituaient une base solide pour résoudre le problème de la Palestine.

32. La Réunion a décidé d'élaborer ses recommandations sur les mesures à prendre et de les communiquer à la Conférence internationale sur la question de Palestine.

33. A la quatrième séance, le 31 mars 1982, les participants ont observé une minute de silence à la mémoire du chef de la délégation de la République arabe

syrienne à la Réunion, décédé tragiquement ce même jour. Conformément à une décision de la Réunion, des messages de condoléances ont été adressés à la famille du défunt et au Gouvernement de la République arabe syrienne.

IV. CLOTURE DE LA REUNION

34. A la séance de clôture, le 1er avril 1983, le Président de la Réunion a présenté des projets de recommandations qui s'étaient dégagés des délibérations du Groupe de travail. Après les avoir examinés, la Réunion a adopté par consensus ces projets en tant que "Recommandations d'Arusha adressées par la Réunion préparatoire pour l'Afrique à la Conférence internationale sur la question de Palestine". Le texte en est reproduit à la section I ci-dessus.

35. La Réunion a aussi adopté par consensus une résolution spéciale sur le Liban, reproduite à la section I ci-dessus. Elle a ensuite adopté le rapport de la Réunion préparatoire régionale d'Afrique.

36. Un vote de remerciements au Gouvernement et au peuple de la République-Unie de Tanzanie a également été adopté. Le texte en est joint en annexe.

Annexe I

DISCOURS DU PREMIER MINISTRE, M. NDUGU E. M. SOKOINE, M. P., A LA CEREMONIE
D'OUVERTURE DE LA REUNION REGIONALE PREPARATOIRE POUR L'AFRIQUE

Monsieur le Président,
Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

1. C'est un vif plaisir pour moi que d'avoir l'occasion, au nom du Gouvernement et du peuple tanzaniens et en mon nom propre, de vous souhaiter à tous la bienvenue en Tanzanie et dans cette ville d'Arusha. Je suis sûr que certains, et peut-être même beaucoup d'entre vous, y sont déjà venus et je ne m'étendrai donc pas sur ce cadre. Je voudrais maintenant exprimer le voeu que, lors de cette réunion régionale préparatoire pour l'Afrique sur la question de Palestine, vos délibérations soient fructueuses.
2. Le Gouvernement et le peuple tanzaniens ressentent une profonde satisfaction et inspiration lorsque des réunions orientées vers la recherche de la liberté et de la justice se tiennent dans leur pays. Nous nous sommes engagés à édifier une société juste, et nous souhaitons donc voir régner la liberté et la justice dans le monde entier. Il s'agit là des droits fondamentaux de la personne humaine, dont nul ne doit se voir privé.
3. Nous sommes très honorés aussi que cette réunion, organisée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, se tienne à Arusha à un moment où la question de Palestine et la situation en Palestine appellent, plus que jamais auparavant, la compréhension et la compassion de la communauté internationale tout entière. L'invasion du Liban par les forces armées israéliennes au milieu de l'année passée, le démantèlement et la dispersion ultérieure des groupes de combattants palestiniens, les atrocités et les agonies de Beyrouth, de Chatila et de Sabra évoquent des souvenirs qui soulignent la nécessité urgente de rechercher une solution globale et durable à la question de Palestine.
4. Il est donc encourageant de constater que l'Organisation des Nations Unies est persuadée et consciente qu'une reconnaissance et une compréhension internationales plus larges des faits qui sont à la base de la question de Palestine pourraient permettre de trouver une solution équitable à ce problème. La présente réunion régionale préparatoire pour l'Afrique témoigne de cette conviction, car elle est tenue pour souligner la nécessité de déployer un effort général afin de rechercher les moyens propres à mettre le peuple palestinien en mesure de réaliser et d'exercer ses droits inaliénables dans sa propre patrie.
5. Monsieur le Président, Messieurs les représentants, l'ordre du jour de votre réunion fait bien ressortir la lourde responsabilité que vous a confiée la communauté internationale par l'entremise de l'ONU. Lorsque vous examinerez les aspects politiques et constitutionnels de la question de Palestine, vous vous emploierez à rechercher des solutions aux questions touchant les terres dont les Palestiniens ont été dépossédés, leur droit de regagner leurs foyers, leur souveraineté nationale, leur droit à la paix et à la sécurité dans leurs relations

avec leurs voisins et avec la communauté internationale dans son ensemble, ainsi que leur participation à la recherche d'une paix durable.

6. J'espère, Monsieur le Président, que la présente réunion permettra de répondre à certaines questions de base qui présentent une importance fondamentale pour les droits de l'homme. Je compte surtout que la réunion sera prête à faire face ouvertement au coeur du problème tout entier, qui est le suivant : "Pourquoi les Palestiniens arabes autochtones devraient-ils être déracinés?" Les représentants devraient aussi se demander comment expliquer cette anomalie : ceux qui furent autrefois persécutés ont maintenant adopté les théories et les pratiques de leurs anciens persécuteurs et agissent avec la même brutalité.

7. Les constitutions et les modèles politiques sont des expressions de l'idéal dans l'esprit des hommes. Leur viabilité est confirmée par la pratique dans le contexte de l'évolution interne et externe d'un Etat. Mais l'essentiel est toujours que les constitutions et les modèles politiques incarnent les principes de la justice, de la liberté et des droits de l'homme.

8. C'est pourquoi, votre réunion est si exaltante. Elle l'est encore plus aujourd'hui, en raison du soutien et de la protection accrus que l'impérialisme apporte sur le plan militaire et diplomatique à l'attitude intransigeante éhontée d'Israël, en raison de l'abondance d'armes hautement perfectionnées dont dispose ce pays, en raison de sa politique mal avisée de confrontation, de répression et d'expulsions, et en raison de l'illusion de certains éléments des médias occidentaux, qui s'efforcent de présenter Israël comme le bastion de la démocratie ou le champion de la paix au Moyen-Orient. Le mélange de toutes ces attitudes irrationnelles complique la recherche d'une solution juste et durable et rend difficile et ardu tout progrès réel.

9. L'histoire du peuple palestinien est l'histoire d'un peuple doué d'une volonté sans pareille de survivre et de préserver son identité nationale, luttant pour ses droits avec un courage sans compromis et animé d'un désir insatiable de vaincre. Depuis plus de 30 ans déjà, le peuple palestinien ne faiblit pas, malgré la pression intense de l'ennemi, dans sa recherche de la liberté et de la souveraineté nationale et dans sa volonté de retourner sur sa terre. Que la volonté, le courage et les aspirations du peuple palestinien soient de brillantes lumières sur la route d'une solution d'ensemble équitable de la question palestinienne.

10. La Réunion préparatoire régionale pour l'Afrique pourrait aussi saisir cette occasion de rapprocher la lutte du peuple palestinien et les aspects historiques et contemporains des luttes de libération des peuples d'Afrique australe.

11. Avec le courant politique de changement des années 60, beaucoup de nos pays sont parvenus à l'indépendance. Pourtant, des années après, il est apparu que les perspectives de liberté et d'indépendance restaient aussi éloignées en Afrique australe qu'elles semblent l'être aujourd'hui pour le peuple palestinien. Mais grâce à la volonté, au courage et au désir de liberté et d'indépendance des peuples du Mozambique, de l'Angola et du Zimbabwe, les frontières de l'Afrique indépendante se sont aujourd'hui déplacées vers le sud.

12. La lutte du peuple namibien est à rapprocher de la lutte du peuple palestinien. Le peuple namibien s'oppose à l'occupation illégale de son pays par les racistes sud-africains. Comme le peuple palestinien, il veut sa liberté et son indépendance. Mais le régime sud-africain, grand collaborateur et proche compagnon d'Israël, est tout aussi odieux et intransigeant que le régime de ce pays. Les deux régimes coopèrent et coordonnent étroitement leurs activités, et ils reçoivent un soutien militaire et diplomatique des mêmes puissances.

13. Monsieur le Président, honorables représentants, peut-on laisser persister l'occupation sud-africaine en Namibie et l'agression israélienne contre le peuple palestinien sans compromettre les principes universels de l'égalité des droits à la libre détermination?

14. La réponse à cette question pourrait être très simple n'étaient l'ambivalence et la dualité des critères utilisés par certaines des puissances qui défendent la démocratie et les droits de l'homme chez elles, mais qui les dénie aux Palestiniens et au peuple namibien. Les principes de la Déclaration des droits de l'homme sont bafoués sans vergogne en Namibie, en Palestine et ailleurs dans le monde pour satisfaire aux intérêts de ces puissances.

15. Eu égard à la détermination de l'Organisation des Nations Unies, qui entend trouver une solution juste à la question de Palestine, nous estimons que cette réunion nous rapprochera beaucoup de la réalisation de ce noble objectif. Même si le chemin qui y mène semble jonché de difficultés et d'embûches, nous croyons être sur la bonne voie à condition d'être solidaires et résolus à atteindre le but. La cause du peuple palestinien, du peuple namibien, de la majorité des Noirs sud-africains et des peuples opprimés, où qu'ils se trouvent, a besoin avant tout de la compréhension et de la sympathie de la communauté internationale et du soutien des forces du monde entier. Tant que la communauté internationale n'aura pas résolu pacifiquement la question de Palestine et la question de Namibie, c'est la paix et la sécurité internationales qui sont en jeu.

16. Monsieur le Président, Messieurs les délégués, en déclarant ouverte la Réunion préparatoire régionale pour l'Afrique de la Conférence internationale sur la question de Palestine, je voudrais rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies, à l'Assemblée générale et au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. J'espère sincèrement que cette réunion, et les autres réunions préparatoires régionales, parviendront à atteindre leur double objectif : mieux faire prendre conscience à la communauté internationale de la réalité du problème palestinien et, ce faisant, s'assurer du soutien des gouvernements et des organisations non gouvernementales d'Afrique, dans la recherche de la paix et d'une solution durable dans cette région, afin que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables en Palestine sur la base des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

17. Il est incontestable, Monsieur le Président, qu'une réunion comme celle-ci, qui rassemble des personnes appartenant à des domaines de pratique et d'expérience si divers, sera très utile, car elle permettra aux experts d'échanger et de comparer des données d'expérience, et d'examiner la situation existante afin de parvenir à des solutions plus réalistes et plus pratiques.

18. Pour conclure, j'aimerais vous avertir qu'il nous reste peu de temps pour résoudre ces problèmes d'une manière pacifique. Les gouvernements et l'ensemble de la communauté internationale, qui portent un intérêt sincère à la paix et à la sécurité, ont le devoir de veiller à ce qu'une solution satisfaisante aux problèmes du peuple palestinien, du peuple namibien et de la majorité noire sud-africaine soit trouvée immédiatement, dans l'intérêt de ceux qui souffrent dans ces pays ainsi que de la communauté internationale.

19. C'est sur ces remarques, Monsieur le Président et Messieurs les délégués, que je déclare officiellement ouverte la présente réunion préparatoire.

Je vous remercie.

Annexe II

DECLARATION DE M. SALIM AHMED SALIM, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA
REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Excellences,
Distingués représentants et amis,

Je suis très sensible à l'honneur que vous avez fait à mon pays et à moi-même en m'élisant Président de cette importante réunion régionale qui va s'attacher aux aspects politiques et juridiques de la question de Palestine, en préparation de la Conférence internationale sur cette question brûlante qui se tiendra prochainement. Au cours des quelques journées qui viennent, je vais avoir le privilège de collaborer très étroitement avec le Bureau de cette réunion et avec vous tous, dans un effort résolu pour atteindre les objectifs qu'elle vise et permettre ainsi à Arusha d'apporter sa modeste contribution propre au succès de la Conférence internationale de Paris du reste, ne pourra être assuré que si, dans nos délibérations, nous parvenons à trouver des idées et à formuler des recommandations et des décisions qui contribueront à noter la réalisation du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance.

Je voudrais, dès le départ, me faire l'écho des paroles de S. Exc. le premier ministre Sokoïne, qui a exprimé la fierté sincère que lui inspire l'héroïsme du peuple palestinien et de son mouvement de libération - l'Organisation de libération de la Palestine - et le ferme appui qu'il lui apporte. En accueillant la délégation de l'OLP à Arusha, nous accueillons le représentant d'un peuple combattant qui a fait ses preuves et dont la lutte et les sacrifices ont gagné le respect et l'admiration de tous. Il est bien certain que si la question de Palestine est actuellement au premier plan de nos préoccupations générales, c'est incontestablement à cause des sacrifices, des efforts acharnés et de la volonté du peuple palestinien.

La ville d'Arusha occupe une place spéciale dans l'histoire et dans la vie de la Tanzanie, pour maintes raisons, dont la moindre n'est pas qu'elle a eu le privilège d'accueillir régulièrement les réunions du Comité de libération de l'OUA. Mais rarement avons-nous ressenti aussi profondément en Tanzanie l'immense honneur historique qui nous est fait aujourd'hui, où nous accueillons nos frères et soeurs africains et nos collègues de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, afin d'exprimer à la fois notre appui, notre solidarité et notre admiration au peuple palestinien, dont les réalisations dans leur lutte de libération sont uniques et inégalées.

Nous rendons hommage à cette réalisation vaillante et historique que représente la simple survie du peuple palestinien, laquelle a été assurée, sous la conduite de l'OLP, en dépit des tentatives délibérées faites pour nier son identité en tant que peuple et même, dans certains cas, comme récemment à Beyrouth, pour l'éliminer physiquement. Que les Palestiniens soient devenus, au long des années, du peuple oublié qu'ils étaient, ce qu'ils sont aujourd'hui - un peuple qui pèse sur la conscience du monde - est une réalisation glorieuse, insurpassée dans l'expérience des luttes de libération que le monde a accumulée.

Le peuple palestinien a montré une étonnante aptitude à survivre. Malgré la terrible épreuve de destruction et de mort qu'il subit depuis 1948, il a refusé d'être éliminé.

Au lieu de se perdre dans la diaspora, ce peuple a préservé sa conscience nationale authentique et renforcé ses racines culturelles, partout où il a trouvé un refuge provisoire. Au lieu de languir dans une mentalité de ghetto en s'attendant sur son sort, il a fait prendre conscience à l'ensemble du monde arabe de l'injustice que la tragédie palestinienne lui faisait subir. Et surtout, il a su faire de son exil une expérience de renaissance et de reconstruction qui, malgré les massacres et les guerres, a renforcé son engagement et sa résistance et a attiré la sympathie et le soutien universel pour sa cause.

C'est cette survie et cette renaissance qui ont valu à l'OLP d'évoluer, depuis sa création en 1964, jusqu'à la position dominante qu'il occupe actuellement en tant que mouvement authentique, uni, démocratique et appuyé sur le peuple qui a mené toute la nation palestinienne de victoire en victoire dans des conditions de lutte inimaginables.

C'est parce que l'OLP a su contenir et canaliser l'énergie, la résistance et la détermination du peuple palestinien que la cause de ce peuple est aujourd'hui considérée enfin dans son véritable contexte, au coeur même du conflit du Moyen-Orient.

Aussi, les succès et les réalisations de la résistance palestinienne ne se manifestent-ils pas seulement par le fait que la nation survit et s'affirme hors de sa patrie. L'OLP lutte également pour détruire les mensonges, les exagérations et les mythes inventés délibérément par ses détracteurs, d'abord pour faire tomber la question palestinienne dans l'oubli, ensuite - surtout après les guerres de 1967 et de 1973 - pour en faire une question située à la périphérie du conflit israélo-arabe. Maintenant, surtout depuis l'invasion et le massacre de Beyrouth, il devrait apparaître clairement à tous que la solution du problème palestinien, et plus particulièrement la création d'un Etat palestinien indépendant, offrent le seul espoir de paix et de stabilité au Moyen-Orient.

Depuis longtemps les mouvements de libération africains reconnaissent les Palestiniens comme des frères d'armes. L'histoire particulière et la nature de la lutte de libération en Afrique nous ont donné une conscience et une appréciation aiguës de la motivation et des succès de cet autre processus de libération contemporain auquel nous sommes liés de tant de manières. Un de ces liens - et pas le moindre - découle de celui qui existe entre Israël et le régime d'apartheid. La solidarité qui prévaut ainsi entre les forces de libération palestiniennes et africaines ne peut que s'approfondir avec la poursuite de la lutte en Afrique et au Moyen-Orient, jusqu'à la victoire finale.

Il existe cependant entre les deux processus de libération une différence fondamentale qu'il est nécessaire et vital pour nous tous en Afrique de reconnaître. Tous les mouvements d'indépendance et toutes les guerres de libération en Afrique, contre le colonialisme dans le passé et contre l'apartheid

sud-africain aujourd'hui, ont été menés ou le sont encore par des Africains à l'intérieur de leur pays. Les Africains ont dû se battre pour rétablir leur pouvoir sur leur propre terre, mais jamais pour recouvrer cette terre elle-même. Les Africains n'ont jamais perdu leur pays, seulement leurs droits et leurs terres. Les Palestiniens, eux, n'ont pas de patrie, sans parler de base pour leur combat. Leur pays leur a été enlevé, et ils ont été déracinés de leur sol. Aucune nation africaine n'a été ainsi dépouillée. L'Afrique salue donc les combattants palestiniens, qui doivent lutter non seulement pour leur liberté, mais pour leur sol même qui est sous leurs pieds.

Honorables représentants, Excellences, chers amis,

Ces réalités de la lutte juste et noble du peuple palestinien et d'autres réalités semblables seront présentes dans les délibérations que nous avons ici à Arusha. Alors que nous comparons des notes et que nous examinons les diverses recommandations devant être adoptées par notre réunion régionale, il faut nous rappeler que la communauté internationale, et particulièrement l'ONU, ont la responsabilité grande et inéluctable de travailler sans compromis et sans relâche au redressement de la grave injustice infligée aux Palestiniens il y a plus de 35 ans.

L'héroïsme de la résistance palestinienne, le martyre de certains des meilleurs de ses fils et de ses filles, ainsi que la nécessité impérieuse d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, doivent nous faire tous prendre conscience qu'une action internationale concertée est indispensable. Que cette réunion régionale africaine, la première des réunions préparatoires régionales, n'épargne aucun effort pour contribuer à l'action internationale qui se cristallisera, nous l'espérons, à la Conférence internationale.

Annexe III

DECLARATION DE SHAFIQ AL-HOUT, REPRESENTANT DE L'ORGANISATION
DE LIBERATION DE LA PALESTINE

Au nom de Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et au nom du peuple palestinien, j'aimerais, dès le début de cette importante réunion régionale africaine en préparation de la Conférence internationale sur la question de Palestine, saluer les grands pays d'Afrique qui participent à cette réunion. Nous souhaitons également la bienvenue à nos frères qui représentent les Etats de première ligne, récemment rentrés de leurs importants entretiens à Lisbonne et nous leurs exprimons notre solidarité dans leur lutte contre le régime raciste d'apartheid en Afrique du Sud.

Il est significatif pour nous que la Réunion régionale africaine ait lieu ici en Tanzanie, pays avec qui nous entretenons de longue date des relations fraternelles fondées sur la coopération et le respect mutuel. Nous tenons à remercier le Gouvernement et le peuple de la République-Unie de Tanzanie pour leur préoccupation active et leur dévouement à la cause de la justice et de la paix. Permettez-moi également de saluer le grand président Nyerere, qui par son dynamisme, sa sagesse, son intuition et son patriotisme a fait de cette société pluraliste une nation progressiste unifiée. Nous considérons l'inauguration par le Premier Ministre comme un présage favorable pour le succès de cette réunion. Nous tenons également à adresser nos remerciements les plus chaleureux au frère ministre Salim Salim, en qui nous reconnaissons depuis longtemps un ami fidèle et dévoué du peuple palestinien.

Nous aimerions également rendre hommage au travail acharné et au dévouement de Mme Lucille Mair, secrétaire générale de la Conférence internationale, et du secrétariat, qui travaille avec un dévouement et une discipline remarquables pour que cette entreprise difficile soit fructueuse pour tous les intéressés. Nous tenons également à remercier tous les pays qui ont facilité, de diverses manières, la convocation de ces réunions.

Nous avons attendu cette réunion avec une impatience à la fois ardente et solennelle. C'est l'heure d'examiner avec vous plus avant les racines de la question palestinienne et ses rapports historiques généraux avec l'Afrique. Nous remercions le secrétariat d'avoir préparé les documents qui seront extrêmement utiles pour se faire une idée d'ensemble précise du sort du peuple palestinien. Les documents établis expressément pour cette réunion permettront à nos frères d'Afrique de mieux comprendre la question car ils examinent la question dans un contexte qui leur est familier : la décolonisation et l'Afrique du Sud.

L'un des documents trace un parallèle entre les mouvements de libération et nous estimons qu'il s'agit là d'un point très important car, à bien des égards, la lutte des peuples d'Afrique et la nôtre sont la même. En même temps, il est utile d'examiner les différences. Dans la plupart des pays, les mouvements de libération se dressent contre la puissance impérialiste d'occupation qui cherche à exploiter la population locale, à faire travailler des ressources humaines et matérielles dans l'intérêt de l'occupant. La tâche de l'Organisation de libération de la

Palestine est encore plus ardue car le but avoué des colonialistes sionistes n'est pas d'exploiter le peuple palestinien mais de l'éliminer totalement en tant qu'entité nationale, politique et humaine.

Vous avez pu observer les visées génocides du mouvement sioniste. Les événements de cet été représentaient un effort pour atteindre l'objectif israélien : liquider le peuple palestinien, saisir de nouvelles terres et entraver le processus d'édification de l'unité régionale et de la paix.

Vous avez assisté avec nous à la cruauté et à la barbarie des attaques génocides lancées contre des civils palestiniens et libanais l'été dernier. Vous avez entendu les prétextes fallacieux utilisés par les Israéliens pour lancer une invasion sans précédent sur le territoire souverain d'un Etat voisin. Avec la collusion et la coopération des Etats-Unis et avec leur appui sur tous les plans, le splendide Liban est devenu le terrain d'essai des instruments de mort les plus destructeurs et les plus perfectionnés du monde moderne. Les Palestiniens et les Libanais ont subi des blessures jamais encore infligées à aucun peuple du monde.

Après 60 000 morts et blessés, 700 000 personnes déplacées, 17 000 prisonniers auxquels on refuse le statut de prisonnier de guerre, les Etats-Unis ont récompensé des Israéliens pour leur inhumanité par une subvention de 2 730 millions de dollars pour 1980 et une subvention supplémentaire de 470 millions de dollars. Plus de 7,5 millions de dollars par jour seront versés aux criminels pour qu'ils continuent à développer leurs machines de guerre. Vous, les nations africaines, avec votre habileté et votre imagination, rendez vous compte de vos difficultés financières et imaginez ce que vous pourriez faire avec 7 millions de dollars par jour pour accroître le bien-être et promouvoir la cause de la paix sur votre continent. L'entité sioniste est d'une cupidité sans pareille dans le monde moderne. Elle vient de demander à l'Afrique du Sud un prêt pour mettre au point des missiles nucléaires et cet argent a été gagné à la sueur du front de nos frères d'Afrique du Sud.

Vous avez assisté avec nous à l'horreur des massacre de Sabra et Chatila. Pour bien des peuples, c'était la première fois qu'ils assistaient à un massacre aussi délibéré du peuple palestinien. Pour nous, c'était un massacre de plus, un des plus grands et des plus sanglants certes. L'histoire du mouvement sioniste abonde en détails atroces de massacres du peuple palestinien. En avril 1948, le gang Stern a massacré 243 villageois sans armes à Dir Yassin, semant ainsi la panique et obligeant les Palestiniens à fuir leur patrie. La crise de Suez a commencé le jour du massacre des villageois de Kafr Kassim. Chaque fois que les Israéliens n'arrivent pas à briser la volonté du peuple palestinien ils recourent au génocide.

Si qui que ce soit parmi vous doute que la question de Palestine soit devenue une question de génocide du peuple palestinien, permettez-moi de vous faire part des dernières nouvelles épouvantables reçues de la patrie occupée. De Jenin dans le nord à Hebron dans le sud, des centaines d'écoliers ont été empoisonnés - leur eau a été contaminée par les colons israéliens. Le plus choquant - et une fois encore pensez au génocide - est que les examens médicaux de 250 fillettes ainsi empoisonnées ont montré que le poison les rendra stériles à tout jamais.

Nous tenons à souligner une fois encore que c'est une question de racisme et de déni des droits civils et politiques et des droits de l'homme fondamentaux, y compris du droit à la vie, au peuple palestinien qui est à la base du sionisme. Or, l'allié historique et naturel - bien que haïssable - du sionisme, c'est le racisme, particulièrement bien illustré en termes politiques par l'apartheid en Afrique du Sud, par l'occupation militaire et par les manoeuvres de déstabilisation conçues par le régime de Pretoria avec la bénédiction des Etats-Unis. Une lourde tâche attend les pays arabes et les pays africains : s'assurer que le processus de décolonisation, de la lutte pour la libération et la création d'un monde sans racisme ni répression ne s'arrête pas à la frontière de la Namibie et de l'Afrique du Sud ni à la frontière de l'entité sioniste toujours en expansion.

Pour cette raison, j'aimerais vous rappeler, tout particulièrement en ce moment, la déclaration faite par le président Yasser Arafat devant le Comité permanent de la coopération arabo-africaine, dans laquelle il a rappelé les objectifs des résolutions de la Conférence au sommet arabo-africaine qui a eu lieu au Caire en 1977. A cette tribune aujourd'hui, nous réaffirmons la volonté de l'Organisation de libération de la Palestine de développer des relations valables et profondes sur les plans politique, scientifique et culturel entre nos nations soeurs et de développer conjointement nos économies afin de ne pas devenir prisonniers des puissances exploitantes. Ainsi seulement pourrons-nous créer un monde valable pour les générations futures.

La Conférence, comme vous le savez, a deux objectifs. D'une part faire mieux connaître les faits relatifs à la question de Palestine, d'autre part et surtout mobiliser un appui en faveur de mesures efficaces visant à permettre au peuple palestinien d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, à retourner dans sa patrie et à créer un Etat indépendant. Nous avons déclaré que nous acceptions toutes les résolutions de l'ONU sur la question de Palestine. Nous avons également proclamé notre appui aux résolutions adoptées à l'unanimité à la Conférence de Fez, qui se traduisent par le Plan arabe de paix que nous considérons véritablement comme la base d'un règlement juste et global du problème. Un examen attentif de ce plan révèle qu'il est réaliste, foncièrement juste et compatible avec les résolutions de l'ONU, auxquelles il fait suite historiquement. Les nations non alignées lui ont donné leur appui et nous sommes certains que ces mêmes Etats manifesteront leur appui par des mesures concrètes visant à faciliter la mise en oeuvre de ce plan et nous exprimons ici, avec vous mes frères, notre reconnaissance à tous les Etats représentés ici et nous vous faisons partager notre conviction que cette réunion jouera un rôle important dans la préparation de toutes les Nations aux tâches qui attendent la Conférence internationale sur la question de Palestine, qui doit se tenir à Paris au mois d'août.

Annexe IV

MESSAGE DE M. TARIQ AZIZ, VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DES
AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE D'IRAQ

Monsieur le Président,

A l'occasion de cette réunion, je suis heureux de vous adresser mes meilleurs vœux pour le succès de votre conférence et de vous exprimer notre entière solidarité dans la lutte que mène le peuple arabe palestinien pour faire reconnaître ses droits nationaux légitimes et inaliénables.

La ferme position de principe que l'Iraq, sous la conduite de son chef militant, le président Saddam Hussein, a adoptée à l'égard de la question de Palestine se caractérise par un appui et un soutien entiers et sans réserve à la lutte du peuple arabe palestinien pour la défense de ses droits légitimes, appui et soutien qui vont également à tous les mouvements de libération du monde entier.

Le problème du peuple palestinien est désormais au centre des préoccupations de tous les pays épris de paix et de liberté et de toutes les forces du bien dans le monde, car la situation déplorable où continue de se trouver le peuple arabe palestinien et la menace de génocide qui pèse sur lui témoignent de la barbarie des sionistes et de leur racisme inhumain.

Cette réunion se tient au moment où la question palestinienne traverse une phase extrêmement complexe : après la résistance admirable et héroïque des forces palestiniennes à l'invasion sioniste du Liban, et alors que les sionistes ont commis des massacres dans les camps de Sabra et de Chatila faisant des dizaines de milliers de victimes, ces mêmes sionistes occupent encore des territoires libanais, avec l'appui évident des impérialistes, cherchant à liquider la cause palestinienne et à écraser la lutte arabe.

Tout en appréciant profondément votre appui concret à la cause palestinienne et à la lutte que le peuple palestinien mène sous la direction de l'OLP, sa seule représentante légitime, contre l'entité sioniste et raciste, nous tenons à souligner que cette lutte accompagne et renforce la lutte du peuple africain contre un autre régime raciste barbare, le régime sud-africain.

La victoire appartiendra en définitive aux peuples qui luttent pour leur libération et leur indépendance.

J'aimerais enfin renouveler mes meilleurs souhaits pour le succès de votre conférence et son bon déroulement.

Annexe V

MESSAGE DE M. ALHAJI YUSUFF MAITAMA-SULE, PRESIDENT DU COMITE
SPECIAL CONTRE L'APARTHEID

Au nom du Comité spécial, je souhaite à la Réunion régionale préparatoire pour l'Afrique de réussir pleinement dans la contribution qu'elle apporte à la préparation de la Conférence internationale sur la question de Palestine en mettant en évidence l'attachement du continent africain à la lutte de libération du peuple palestinien.

Je me réjouis que la Réunion doive étudier la collaboration entre Israël et le régime raciste d'Afrique du Sud dans tous les domaines. L'Assemblée générale a condamné cette alliance impie dirigée contre les peuples du Moyen-Orient et d'Afrique australe. Le Comité spécial suit cette question depuis longtemps et lui a consacré plusieurs rapports.

Le Comité spécial a observé avec une préoccupation croissante la collusion entre Israël et l'Afrique du Sud. Il considère que les informations récentes sur les rapports entre Israël et le régime odieux de l'Etat prétendument indépendant du Ciskei indiquent une nouvelle étape dans cette collusion criminelle.

Le Comité spécial a l'intention d'organiser cette année une conférence internationale pour examiner à fond les mesures internationales à prendre contre l'axe Pretoria-Tel-Aviv. Il attend avec intérêt de participer activement aux débats de la Conférence internationale sur la question de Palestine.

Annexe VI

MESSAGE DE M. ADEBAYO ADEDEJI, SECRETAIRE EXECUTIF DE LA
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, LU PAR M. MANIRAKIZA,
SECRETAIRE EXECUTIF ADJOINT DE LA COMMISSION

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un vif plaisir de prendre la parole, au nom du professeur Adebayo Adedeji, secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, devant cette noble assemblée à la séance d'ouverture de la Réunion régionale préparatoire pour l'Afrique sur la question de Palestine.

Le professeur Adedeji aurait vivement souhaité assister en personne à cette importante réunion. Des engagements antérieurs auxquels il ne pouvait se soustraire l'ont privé du plaisir de se trouver parmi vous aujourd'hui. Je voudrais, en son nom, vous transmettre des vœux chaleureux et exprimer le ferme espoir que vous serez parvenus, à la fin de vos délibérations, à atteindre pleinement les objectifs de la présente réunion.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je ne m'attarderai pas sur les divers aspects de la question à l'étude, non plus que sur ses fondements historiques ou sur la nécessité de trouver d'urgence au problème de la Palestine une solution juste, propre à assurer l'exercice des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, notamment de son droit à l'autodétermination et de son droit de fonder un Etat palestinien indépendant sur la base des résolutions des Nations Unies. Votre réunion régionale, d'autres réunions préparatoires et la Conférence internationale elle-même traiteront de ces questions en profondeur.

Il est cependant significatif qu'à sa trente-septième session l'Assemblée générale a adopté une série d'importantes résolutions sur la question de Palestine et décidé, par sa résolution 36/120 C du 10 décembre 1981, de convoquer la Conférence internationale sur la question de Palestine afin de faire mieux connaître sur le plan international les faits concernant cette question, de rechercher des moyens globaux pour permettre au peuple palestinien d'obtenir et d'exercer ses droits, et d'élaborer des modalités convenues pour l'application des décisions adoptées. C'est là une claire démonstration du rôle positif que l'ONU joue en assurant l'appui universel de tous les Etats membres à la réalisation d'une solution pacifique et juste de la question, dans le cadre des mesures adoptées par l'Organisation des Nations Unies.

Votre réunion a pour mandat de s'occuper des aspects politiques et juridiques qui sont au coeur même de la question, et vos délibérations et votre rapport final influenceront de manière cruciale sur la Conférence elle-même et sur son aptitude à dégager les modalités pratiques d'une solution de la question.

A/CONF.114/1
Français
Page 26

Au nom du Secrétaire exécutif de la CEA et de la Commission, et en mon nom propre, je souhaite le plein succès de vos délibérations et un accomplissement fructueux des tâches importantes et essentielles qui vous sont confiées.

Monsieur le Président, j'aimerais aussi saisir cette occasion pour remercier très cordialement le Gouvernement et le peuple de la République-Unie de Tanzanie, ainsi que la population de cette belle ville d'Arusha, pour leur aimable hospitalité.

Je vous remercie.

Annexe VII

MESSAGE DE L'ORGANISATION PANAFRICAINNE DES FEMMES

L'Organisation panafricaine des femmes accueille chaleureusement la Conférence internationale de solidarité avec le peuple palestinien, qui se tiendra à Arusha du 29 mars au 2 avril 1983. A cette occasion, l'Organisation panafricaine des femmes renouvelle l'expression de son appui inconditionnel à la juste lutte menée par le peuple palestinien pour recouvrer ses droits inaliénables. Elle souhaite à la Conférence de réussir dans ses travaux.

Annexe VIII

MESSAGE ADRESSE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, AU SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, AU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ET AU SECRETAIRE GENERAL DU COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, AU SUJET DES FAITS RECENTS SURVENUS DANS LES TERRITOIRES OCCUPES

La Réunion régionale préparatoire pour l'Afrique de la Conférence internationale sur la question de Palestine, réunie à Arusha (République-Unie de Tanzanie), exprime la plus grave préoccupation au sujet de faits qui se produisent dans les territoires palestiniens et arabes occupés illégalement par Israël.

Les informations selon lesquelles des écolières ont été empoisonnées à Jenin et Hébron sur la rive occidentale et environ 300 d'entre elles hospitalisées sont particulièrement préoccupantes.

La Réunion régionale préparatoire pour l'Afrique demande qu'une enquête impartiale sur cet incident soit effectuée immédiatement par l'Organisation mondiale de la santé et la Croix-Rouge internationale.

La Réunion régionale préparatoire pour l'Afrique estime qu'une telle enquête doit être effectuée d'urgence pour établir les faits et mettre fin à une suite d'événements qui ne peuvent qu'exacerber les tensions et créer une menace à la paix et à la sécurité.

Le Président de la Réunion régionale
préparatoire pour l'Afrique de la
Conférence internationale sur la
question de Palestine,

(Signé) Salim Ahmed Salim

Le 30 mars 1983

Annexe IX

MESSAGE ADRESSE AU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID A L'OCCASION
DU VINGTIEME ANNIVERSAIRE DE SA CREATION

Au nom de la Réunion régionale préparatoire pour l'Afrique de la Conférence internationale sur la question de Palestine réunie à Arusha (République-Unie de Tanzanie), nous voudrions, à l'occasion du vingtième anniversaire du Comité spécial contre l'apartheid, vous adresser nos voeux les plus chaleureux et nos remerciements pour le rôle remarquable que le Comité spécial a joué dans l'exécution de sa mission de défense de la dignité humaine, de la liberté et de l'égalité pour le peuple d'Afrique du Sud.

Les nombreuses activités entreprises afin d'appuyer la lutte légitime que mène le peuple sud-africain pour éliminer le régime criminel d'apartheid et s'assurer l'exercice de ses droits inaliénables ont aussi contribué à faire prendre conscience au monde des horreurs de l'apartheid. Ces activités, et plus particulièrement l'appui apporté par le Comité spécial à la lutte des mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud, ont constitué un élément essentiel de l'effort collectif déployé par la communauté internationale pour mettre fin au fléau de l'apartheid, que l'Organisation des Nations Unies a, à juste titre, qualifié de crime contre l'humanité.

Je voudrais aussi réaffirmer le soutien que les participants à cette Réunion régionale préparatoire pour l'Afrique apportent aux efforts importants faits par le Comité spécial contre l'apartheid pour assurer l'exercice des droits fondamentaux des populations opprimées d'Afrique australe.

La Réunion qui se tient actuellement à Arusha estime que la question de Palestine met en lumière la solidarité des peuples et des Etats indépendants d'Afrique à l'égard de la lutte de libération du peuple palestinien. Les participants sont très conscients de la collaboration qui existe entre le régime d'apartheid d'Afrique du Sud et Israël. Cette collaboration est dirigée contre les peuples d'Afrique australe et du Moyen-Orient.

La question de Palestine, tout comme la question de l'apartheid, suscitent de très graves préoccupations dans la communauté internationale, en raison de l'échec de toutes les tentatives faites jusqu'à présent pour apporter une solution juste, globale et durable à la question de Palestine, qui est au coeur du conflit israélo-arabe, et pour mettre un terme à l'apartheid. Le maintien et le renforcement de l'unité de vues de tous les membres de la communauté internationale sur ces questions sont d'une importance primordiale. Dans cette optique, nous espérons vivement coopérer étroitement avec le Comité spécial contre l'apartheid pour la préparation de la Conférence internationale sur la question de Palestine.

Le Président de la Réunion régionale
préparatoire pour l'Afrique de la
Conférence internationale sur la
question de Palestine,

(Signé) Salim Ahmed Salim

Annexe X

MESSAGE ADRESSE A LA SECRETAIRE GENERALE DE LA CONFERENCE SUR LA
NAMIBIE

La Réunion régionale préparatoire pour l'Afrique de la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 29 mars au 1er avril 1983, sensible aux blessures infligées par le colonialisme et la domination étrangère aux Etats africains qui continuent à en ressentir les effets, convaincue que toute forme d'oppression coloniale doit être combattue par tous les moyens disponibles, et reconnaissant que la lutte menée par les Palestiniens et les Namibiens pour leur cause respective fait d'eux des compagnons d'armes, affirme sa solidarité profonde et indéfectible avec les objectifs de la Conférence des Nations Unies sur la Namibie qui doit se réunir au siège de l'Unesco, à Paris, du 16 au 27 avril 1983.

Le Président de la Réunion régionale
préparatoire pour l'Afrique de la
Conférence internationale sur la
question de Palestine,

(Signé) Salim Ahmed Salim

Annexe XI

MOTION DE REMERCIEMENTS

La Réunion régionale préparatoire pour l'Afrique, tenue à Arusha du 29 mars au 1er avril 1983,

1. Exprime sa profonde gratitude au Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie pour son excellent accueil et sa généreuse hospitalité.
2. Exprime en particulier son appréciation à S. Exc. E. M. Sokoine, premier ministre de la République-Unie de Tanzanie, pour ses marques d'intérêt ainsi que pour ses conseils.
3. Exprime sa profonde appréciation à S. Exc. S. A. Salim, ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie, pour la part qu'il a prise aux travaux de la Réunion en sa qualité de Président de la Réunion.
4. Félicite le Gouvernement et le peuple de la République-Unie de Tanzanie de l'appui apporté à la lutte du peuple palestinien sous la conduite de son représentant authentique, l'Organisation de libération de la Palestine, pour l'exercice de ses droits inaliénables en Palestine.

Annexe XII

DISCOURS DE CLOTURE DU PRESIDENT, S. EXC. H. E. SALIM A. SALIM, MINISTRE
DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Madame la Secrétaire générale, Messieurs les délégués,

Nous voici parvenus à la dernière étape de cette réunion, au terme de trois journées d'un échange d'idées et de données d'expérience extrêmement précieux et constructif sur la question de Palestine, échange qui nous a donné l'occasion d'entendre de leur bouche le témoignage émouvant de nos frères palestiniens. Permettez-moi, en votre nom, de les remercier tout particulièrement de nous avoir permis de mieux connaître leur sort tragique et de renforcer ainsi notre détermination de servir leur cause.

Nous avons eu également le privilège d'entendre, dès le début de nos délibérations, le discours judicieux et stimulant du Premier Ministre de la République-Unie de Tanzanie, Ndugu Sokoine. En particulier, je pense que l'urgence de l'appel du Premier Ministre en faveur d'une solution juste et immédiate au problème de la dépossession dont les Palestiniens sont victimes répond très exactement à l'importance que nous, pays du continent africain, accordons maintenant à cette question. Je crois également que la qualité de nos discussions et le sérieux avec lequel nous y avons pris part reflètent fidèlement la conscience que nous avons du défi que pose cette question à la communauté internationale, et la réponse que nous entendons y apporter.

Ce n'est pas pure coïncidence si la première Réunion régionale préparatoire pour l'Afrique de la Conférence internationale sur la question de Palestine s'est tenue en Afrique. Pour nous, pays africains, il est significatif et hautement approprié que nous ayons été appelés à inaugurer cette série de réunions, car nous sommes extrêmement conscients de la responsabilité qui nous incombe, à nous et aux autres Etats Membres des Nations Unies, de n'épargner aucun effort pour ramener en Palestine la justice, l'humanité et la paix.

L'Afrique comprend les aspirations du peuple palestinien et partage la lutte qu'il mène pour reconquérir sa patrie, car elle a fait elle-même l'expérience brûlante - et toujours vécue - d'un asservissement analogue et des souffrances qu'il entraîne. Les Africains sont liés à travers l'histoire à leurs frères arabes pour la raison notamment qu'ils ont eu les uns et les autres à subir la domination politique et l'aliénation culturelle. Mais le destin de l'Afrique est également lié à celui du monde arabe par le fait que l'aube de la liberté et du renouveau se lève sur les peuples en lutte de la Palestine, de la Namibie et de l'Afrique du Sud. Ils **REMPORTERONT TOUS LA VICTOIRE** en raison de l'engagement collectif des peuples du monde afro-arabe à lutter pour la libération de leurs frères opprimés, et des sacrifices qu'ils ont tous consentis au service de cette cause. La justice ne saurait être déniée aux Palestiniens non plus qu'aux Namibiens ou aux Sud-Africains; elle peut être retardée seulement, et plus le moment de la victoire finale est long à venir, plus forts sont les liens de solidarité et d'affinité qui unissent ces peuples.

Et c'est ici même, à ce moment de notre histoire commune, de notre lutte commune, que nos frères palestiniens sont venus partager avec nous les réalités de leurs terribles souffrances et les leçons de leur résistance héroïque. Cet échange est d'une importance cruciale pour nous, Etats africains et mouvements de libération africains qui nous tenons à leurs côtés, car il importe que nous nous pénétrions de l'expérience conjuguée de nos deux luttes, pour en tirer un enseignement.

Les délibérations que nous avons tenues ici, à Arusha, se sont inspirées de ces expériences et des recommandations présentées à la Conférence internationale qui doit se tenir en août; elles traduisent donc les préoccupations et les priorités auxquelles nous estimons, d'un commun accord, qu'il doit être répondu pour parvenir à une juste solution du conflit de la région du Moyen-Orient en général, et de la question palestinienne en particulier.

Nous avons tous été témoins, il y a deux jours, de l'un des moments les plus significatifs de ce processus de partage et d'échange qui se poursuit entre les peuples africains et arabes en lutte, lors de la manifestation de solidarité organisée par la population d'Arusha sous l'égide de l'Organisation des jeunes du CCM. Le fait que les citoyens se sont rassemblés par milliers pour exprimer leurs sentiments fraternels de sympathie et de solidarité pour la cause de la Palestine et leur appui à l'OLP, illustre on ne peut plus nettement l'unité d'intention qui, dans cette lutte, anime non seulement nos gouvernements mais nos peuples eux-mêmes.

Mesdames, Messieurs, nous nous sommes diligemment employés ces jours derniers à élaborer les recommandations pertinentes et concrètes qui seront examinées à Paris dans le courant de l'année. Je crois toutefois qu'il pourrait être donné effet à certaines d'entre elles aussitôt que possible, sans qu'il soit pour cela besoin d'attendre le mois d'août. Je pense ici tout particulièrement aux recommandations tendant à accorder le statut diplomatique aux représentants de l'OLP dans les pays africains et à constituer des comités de solidarité au niveau national pour permettre que des contacts fructueux s'établissent entre nos étudiants, nos mouvements de jeunes, nos femmes, nos travailleurs et leurs homologues palestiniens.

J'aimerais, à ce point, évoquer un problème auquel n'ont cessé de faire face tant les mouvements de libération africains que l'OLP, s'agissant de la diffusion d'informations présentant sous leur vrai jour leurs luttes et leurs objectifs. On a pu parler à ce sujet d'une "conspiration du silence" de la part de certains organes des médias. Il est bien évident que les médias jouent un rôle absolument crucial dans la propagation de la vérité touchant les souffrances et les objectifs suprêmes de ces mouvements qui n'ont pour ainsi dire aucun moyen d'information sérieux à leur disposition.

En particulier, le Département de l'information devrait prendre des mesures précises en vue de la réunion de Managua et des réunions régionales ultérieures et, par-dessus tout, de la Conférence internationale elle-même, et n'épargner aucun effort pour informer les représentants régionaux et mondiaux des médias et pour sensibiliser l'opinion publique à tous les aspects de la question palestinienne.

En conséquence, j'aimerais recommander que le Secrétariat utilise tous les moyens à sa disposition dans le vaste cadre des Nations Unies elles-mêmes, pour informer le public de ses réunions largement à l'avance, pour signaler les divers événements et activités marquant les réunions et pour faire connaître dans le détail les délibérations et les recommandations auxquelles elles ont abouti.

Enfin, permettez-moi d'exprimer mes sincères remerciements à tous les délégués et observateurs qui sont venus à Arusha pour participer à cette réunion. Je tiens également à remercier mes collègues - les vice-présidents, l'ambassadeur Bouzarbia d'Algérie, l'ambassadeur Emanuel Ndahimana et l'ambassadeur Liswaniso de Zambie ainsi que le Rapporteur, l'ambassadeur Camara du Sénégal, pour leur coopération et l'aide qu'ils m'ont apportée pour diriger notre réunion. Ma reconnaissance et ma gratitude vont particulièrement à Mme Lucille Mair, la distinguée Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la question de Palestine, la Secrétaire du Comité, Mme Leonora Kracht et tous nos dévoués collègues du secrétariat qui, par leurs efforts soutenus, ont contribué dans une mesure considérable au succès de notre réunion. Je n'aurais garde d'oublier, dans mes remerciements, tous les autres membres du secrétariat, fonctionnaires de conférence, interprètes, traducteurs, ainsi que le personnel local, pour la part qu'ils ont prise au succès de la première réunion régionale préparatoire de la Conférence internationale sur la question de Palestine.

Je souhaite à tous ceux qui ne partent pas immédiatement un séjour des plus heureux à Arusha et, à tous, un bon voyage.

Je vous remercie.

Annexe XIII

LISTE DES PARTICIPANTS

A. Etats participants

ALGERIE

M. Mohammed-Tahar BOUZARBIA, Ambassadeur auprès de la République-Unie de Tanzanie

COMORES

M. Amin Ali MOUMIM, Directeur pour les affaires politiques, Ministère des affaires étrangères

EGYPTE

M. Taha FARNAWANY, Directeur du Département pour la Palestine, Ministère des affaires étrangères

M. Ahmed HAGGAG, Ambassadeur auprès du Kenya

GUINEE

M. Falilou BAH, Conseiller, Ambassade auprès de la République-Unie de Tanzanie

KENYA

M. Francis KASINA, Représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. James SIMANI, Secrétaire assistant principal

MADAGASCAR

M. Mdalson RABEFIARO, Chargé d'affaires, Ambassade auprès de la République-Unie de Tanzanie

MAROC

M. Mohamed NACIRI

MAURITANIE

M. Aly KAMARA, Ambassadeur

NIGERIA

M. M. J. M. BRAIDE, Chargé d'affaires par intérim

M. Azu Chris ALIGBE, Deuxième Secrétaire, Ambassade auprès de la République-Unie de Tanzanie

M. G. O. AGAMAH, Troisième Secrétaire, Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies

UGANDA

M. Paul OTITI-OMULE, Bureau de liaison auprès de la République-Unie de Tanzanie
M. S. T. BICOMBE, Directeur du Bureau pour l'Afrique, Ministère des affaires étrangères

REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

M. Salim Ahmad SALIM, Ministère des affaires étrangères
M. James L. KATEKA, Ministre conseiller, Ministère des affaires étrangères
M. Peter NJIKU, Deuxième Secrétaire, Ministère des affaires étrangères
M. William M. C. MBATIA, Attaché de liaison
M. Ali Amer MOHAMED
M. Makwaia KUHENGA

RWANDA

M. Emmanuel NDAHIMANA, Ambassadeur auprès de la République-Unie de Tanzanie
M. Jean Barco BARAYAGWIZA, Directeur général pour les affaires politiques, Ministère des affaires étrangères

SENEGAL

M. Latyr KAMARA, Ambassadeur auprès de l'Ethiopie

SOMALIE

M. Mohamed A. ALIM, Chargé d'affaires, Ambassade auprès de la République-Unie de Tanzanie

SOUDAN

M. Mustafa KAMAL, Ambassadeur auprès de la République-Unie de Tanzanie
M. Abd Alla Khidir BASHEIR, Conseiller, Ministère des affaires étrangères
M. Mohamed Hassan AWAD, Premier Secrétaire, Ambassade auprès de la République-Unie de Tanzanie

TOGO

M. Koffi ESAW, Chargé d'affaires, Ambassade auprès du Zimbabwe

ZAMBIE

M. M. M. LISWANISO, Haut Commissaire auprès de la République-Unie de Tanzanie
M. N. H. B. CHIME, Attaché pour les questions de défense

ZIMBABWE

M. Peter SIBANDA, Haut Commissaire auprès de la République-Unie de Tanzanie

B. Etats représentés par des observateurs

CUBA

M. Joaquin GUERRA, Ambassade auprès de la République-Unie de Tanzanie

IRAQ

M. Abdul Wadood SHEKHLI, Ambassadeur auprès de la République-Unie de Tanzanie

REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

M. Jamal JABER, Ministre plénipotentiaire, Ambassade auprès de la République-Unie de Tanzanie

C. Organisation de libération de la Palestine

M. Shafik AL-HOUT, Membre du Conseil central

M. Abdelaziz ABOUGOSH, Représentant auprès de la République-Unie de Tanzanie

M. Zehdi TERZI, Observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Yousef ZAGLOOL, Deuxième Secrétaire

M. Mohammed MAROUF

Mme Deena ABU LUGHOD

D. Organismes des Nations Unies

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

M. Saad K. HENEIN, Spécialiste du développement industriel (hors classe)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

M. Walid SHERIF

E. Organismes des Nations Unies

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

M. Abdallah B. M. SAIED, Représentant auprès de la République-Unie de Tanzanie

F. Conseils, commissions et comités de l'Organisation des Nations Unies

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

M. M. J. M. BRAIDE, Nigéria

M. Falilou BAH, Guinée

M. Zehdi TERZI, OLP

G. Organisations intergouvernementales

Organisation de l'unité africaine

M. Frank NZENGA, Directeur du Département politique

Ligue des Etats arabes

M. Gamil MATTAR, Vice-Directeur pour les affaires palestiniennes

H. Mouvements de libération

Pan Africanist Congress of Azania

M. Edmund JIYANE, Département de l'information

I. Organisations non gouvernementales

Palestine Solidarity Committee, République-Unie de Tanzanie

M. Haroub OTHMAN, Président

Association des juristes africains

M. Lee Gacuiga MUTHOGA, Président

M. Juma MAWALLA, Sous-Secrétaire général

M. Colman Mark NGALO, Membre exécutif

J. Secrétariat de la Conférence internationale sur la
question de Palestine

Mme Lucille MAIRE, Secrétaire général de la Conférence

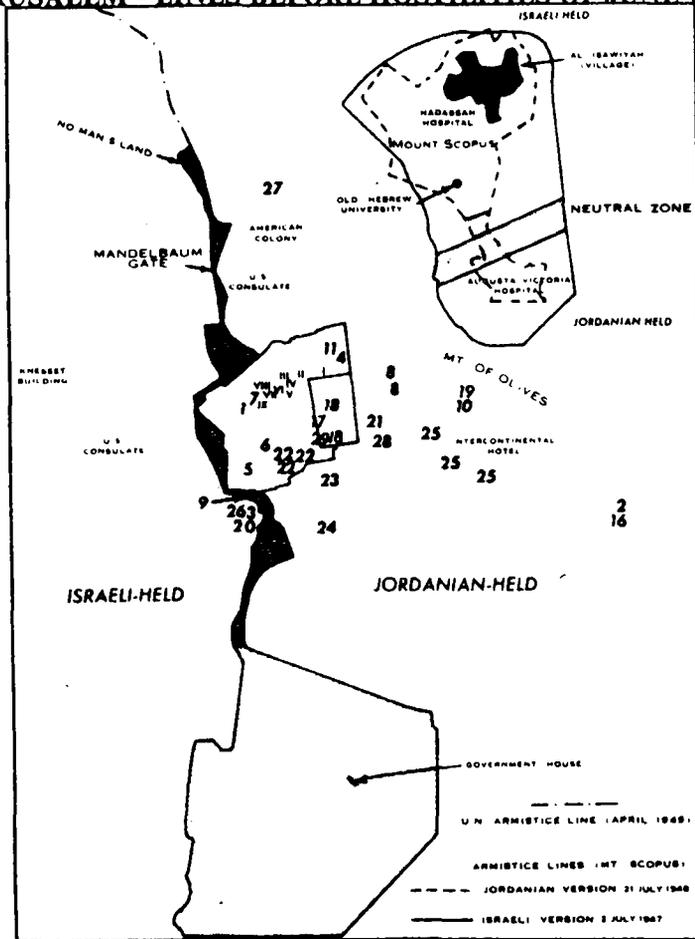
Mme Rosil BASU, Administrateur général, Secrétariat de la Conférence

Mme Leonora KRACHT, Secrétaire de la Réunion

M. Yogaraj YOGASUNDRAM, Chef de la Division des droits des Palestiniens

ANNEX III

JERUSALEM - LINES BEFORE HOSTILITIES OF JUNE 1967
JERUSALEM - LINES BEFORE HOSTILITIES OF JUNE 1967



CHRISTIAN	MUSLIM	JEWISH
1 BASILICA OF THE HOLY SEPULCHRE		
2 BETHANY		
3 CENACLE		
4 CHURCH OF ST. ANNE		
5 CHURCH OF ST. JAMES THE GREAT		
6 CHURCH OF ST. MARK		
7 DEIR AL SULTAN		
8 TOMB OF THE VIRGIN AND GARDEN OF GETHSEMANE		
9 HOUSE OF CAIPHAS AND PRISON OF CHRIST		
10 SANCTUARY OF THE ASCENSION AND MOUNT OF OLIVES		
11 POOL OF BETHESDA		
12 EIN KARIM		
13 BASILICA OF THE NATIVITY BETHLEHEM		
14 MILK GROTTA BETHLEHEM		
15 SHEPHERD'S FIELD BETHLEHEM		
16 TO 18 INCLUSIVE STATIONS OF THE CROSS		
	19 TOMB OF LAZARUS	
	20 EL BURAK ESH SHARIF	
	21 HAREM AL SHARIF (MOSQUE OF UMAR AND MOSQUE OF ASRA)	
	22 MOSQUE OF THE ASCENSION	
		23 TOMB OF DAVID NEB. DAQUD
		24 TOMB OF ABSALOM
		25 ANCIENT AND MODERN SYNAGOGUES
		26 BATH OF REBB. ISHMAEL
		27 BROOK SLOAM
		28 CEMETARY ON MOUNT OF OLIVES
		29 TOMB OF DAVID
		30 TOMB OF SIMON THE JUST
		31 TOMB OF ZACHARIAS AND OTHER TOMBS IN JORDON VALLEY
		32 WALLING WALL
		33 RACHAEL'S TOMB

1 HOLY PLACES TO WHICH THE STATUS QUO APPLIES
 2 HOLY PLACES IN INTERNATIONAL AREA OF JERUSALEM NOT SHOWN ON THIS MAP